

Compte rendu Assemblée générale du 19 janvier 2019

52 adhérents participent à l'assemblée générale de l'Association des Plaisanciers de Gouesnac'h (APG). Le quorum est atteint 52 présents pour 88 adhérents. 10 pouvoirs.

Présence de M. Le Maire de Gouesnach et des présidents des association des plaisanciers de Plomelin et Clohars Fouesnant.

Le président Jean-Yves LE GALL présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Jean-Yves LE GALL évoque la nécessité de modifier le montant des cotisations afin de procéder aux travaux d'entretien des mouillages et d'équilibrer le budget de l'association. Plusieurs blocs sont à remplacer.

La valeur à neuf d'un mouillage est la suivante, elle comprend le matériel (bloc, chaîne, bouée, etc.), l'installation et le recyclage de l'ancienne ligne : Embossage 1.500 euros, 1,5 tonne 1.650 euros et 2 tonnes 1.900 euros. Durée de vie environ 20 ans.

Il est proposé d'intégrer le bloc dans la mutualisation de l'entretien des mouillages et d'augmenter le montant des cotisations.

L'augmentation des cotisations se fera de la manière suivante : +80 euros 'embossage, +100 euros bloc 1,5 tonne et +130 euros bloc 2 tonnes.

Un nouvel adhérent paierait l'intégralité du mouillage lors son adhésion à l'association et selon les montants supra. Mais il aura ainsi la garanti du maintien de la valeur à neuf de son mouillage, tout comme les adhérents plus anciens.

Ces points sont soumis au vote : 51 pour et 1 contre. La modification est adoptée.

Un changement de plongeur est effectué. Il s'agit dorénavant de la société ALPHA ECHO de LORIENT. Les tarifs sont plus intéressants.

A noter : la nécessité de déplacer le bateau pour la vérification annuelle du mouillage. Ce dernier est intégralement sorti de l'eau et nettoyé.

La cale de Pors Keraign : La Mairie s'est engagée à mettre en place un point d'eau accessible et à usage de l'association.

Le rapport financier est présenté par Jean Claude Blanchard.

Les comptes annuels sont déficitaires.

Recettes : 28.614 euros dont 23834 euros de cotisations.

Dépenses : 37.295 euros dont plongeur 22.480 euros, 1.000 euros étiquetage bouées, 3456 blocs et 6776 DDTM.

Déficit : 8681 euros

Les comptes de l'association sont créditeurs de 10.884,50 euros.

Certaines cotisations n'ont toujours pas été réglées malgré les relances :

Il est proposé une majoration de 10% du prix de la cotisation en cas de non paiement au jour de l'assemblée Générale.

Ce point est soumis au vote : 51 pour, 1 contre. La modification est adoptée.

Michel COSQUER, ancien président, membre du bureau, présente un dispositif permettant d'améliorer la durée de vie de la ligne de mouillage. Il s'agit d'insérer une rondelle en plastique dans l'anneau de la bouée et ainsi éviter l'électrolyse en supprimant le contact entre l'acier et l'inox. La mise en oeuvre du dispositif sera étudiée. Le plongeur est d'accord.

Prise de parole des présidents des associations des plaisanciers de Plomelin et de Clohars Fouesnant qui évoquent les pratiques de leurs associations.

La SNSM : Les années précédentes un don de 400 euros était effectué. Cette année il est proposé un don de 200 euros accompagné d'un courrier au président de la SNSM notamment pour évoquer le comportement inapproprié d'un patron de vedette.

Règlement intérieur :

Il sera mis à jour en prenant en compte les modifications supra.

Renouvellement du tiers sortant.

Jean-Claude BLANCHARD souhaite stopper son activité de trésorier. Morgane LOUET se porte volontaire. Jean-Claude accepte de prolonger son rôle d'une année et de former Morgane.

Sa candidature sera soumise au vote lors de la prochaine réunion de bureau.

Gérard RABU annonce qu'il quitte le bureau.

17 H 45 – Fin de l'assemblée générale et rassemblement autour d'un buffet campagnard.